

S/C NGANK.S.J.060798
MINISTRE DE LA DEFENSE
NATIONALE

FORCES ARMEES CONGOLAISES
DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE
DES ARMEES

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité *Travail* Progrès

-----oO-----

ECRET N° 98-414 du 19 Novembre 1998
portant Inscription au Tableau d'Avancement
d'un Officier des Forces Armées Congolaises.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE

(/ I S A S : - VU : - L'Acte Fondamental

DBF/
DGAF

P O
CAB
Cm

VU : - La Loi n°17/61 du 16 Janvier 1961, portant organisation et recrutement des Forces Armées de la République;

VU : - L'Ordonnance n°31/70 du 18 Août 1970, portant Statut Général des Cadres de l'Armée;

VU : - L'Ordonnance n°11/76 du 12 Août 1976, modifiant les articles 6 et 7 de l'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970;

VU : - Le Décret n°70/357 du 25 Novembre 1970, portant Avancement dans l'Armée;

VU : - Le Décret n°74/355 du 28 Septembre 1974, portant création du Comité de Défense;

VU : - Le Décret n°84/956 du 25 Octobre 1984, portant création et organisation du Ministère de la Défense Nationale;

VU : - Le Décret n°84/958 du 25 Octobre 1984, portant organisation de la Structure du Ministère de la Défense Nationale;

VU : - Le Décret n°85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révision des situations administratives des Agents de l'Etat;

VU : - Le Décret n°002/97 du 12 Novembre 1997 tel que modifié par le Décret n°98/5 du 20 Janvier 1998, portant nomination des Membres du Gouvernement;

VU : - Le Décret n°97/13 du 12 Décembre 1997, portant Organisation des Intérimaires des Membres du Gouvernement;

VU : - Le Transmis n°00080/MDN/EAB du 20 Mai 1998, relatif à l'avis du Directeur de Cabinet du Ministère de la Défense Nationale.

VU L'Arrêté n° 783 du 19 novembre 1998, portant Réintégration et Reconstitution de carrière d'un Sous-Officier des Forces Armées Congolaises.

DGAF/
MDN

